

Nombre de Conseillers  
en exercice : 29

Présents à la séance : 20

Pouvoir : 9

Date de la convocation :  
18 septembre 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE et le vingt-quatre septembre à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-REMY réuni salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, a désigné comme secrétaires de séance Pierre-Jean GAUDILLERE et Tristan BATHIARD.

**ETAIENT PRESENTS :** Mmes MM. Florence PLISSONNIER, Alain MERE, Pascale BARBIER, Eric RICHARD, Brigitte MARTIN, Jérôme VINCENT, Gabriel THEULOT, Guy CANNESSEON, Nelly MONNOT, Pascal GERARDIN, Bénédicte PINSONNEAUX, Didier DEMAY, Pascale DESRAY, Pierre-Jean GAUDILLERE, Françoise FAUTRELLE, Eliane LACHAUX, Tristan BATHIARD, Elise MARTIN, Didier BERNARD, Jacqueline PENAUD.

**ETAIENT EXCUSES ET ONT DONNE POUVOIR :** Amélie VION à Alain MERE, Didier PICARD à Florence PLISSONNIER, Richard MILON à Eric RICHARD, Virginie ERRARD à Brigitte MARTIN, Matthieu GRIVEL à Jérôme VINCENT, Sandra GUINOT à Françoise FAUTRELLE, Adeline CARITEY à Bénédicte PINSONNEAUX, Marie-Christine BOIREAU à Didier BERNARD, Laurent LAGRIFFOUL à Elise MARTIN.

## Objet : Convention de gestion d'un rucher pédagogique

### Exposé :

Le principe de mise en place d'un budget participatif à compter de l'année 2024 a été approuvé par le Conseil municipal à l'unanimité, le 04 avril 2023. Une commission a été créée pour déterminer le contour de ce nouveau dispositif.

Par délibération n°041/23 du 20 juin 2023, le règlement du budget participatif et son calendrier ont été validés, à l'unanimité également.

Parmi les deux projets retenus dans le cadre de ce budget participatif, celui de la création d'un rucher pédagogique au complexe sportif Michaël Jeremiasz nécessite la signature d'une convention entre le lauréat et la collectivité, détaillant ainsi les engagements de chaque partie et précisant la quote part de la récolte de miel revenant à la mairie en contrepartie de la mise à disposition des terrains.

Ainsi, il est prévu la mise en place de plusieurs ruches au complexe sportif Michaël Jeremiasz détenues par M. Mathieu CHEVALIER, agissant en tant que technicien apicole référent. Ce dernier aura pour responsabilité l'entretien de l'espace dédié et sensibilisera le public à la protection des abeilles, à travers des animations, au moins une fois par an.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des actions en faveur du développement durable entreprises par la commune.

### Visa :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales.

### Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention annexée au présent rapport.

### Vote : POUR à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en séance, et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER  
Maire

